

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 06537
Numéro SIREN : 880 025 200
Nom ou dénomination : 2M TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2022 sous le numéro de dépôt 8533

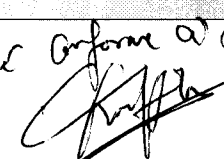
8534

Imprimé 2065 du 30/09/2021

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
			Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes
			Déclaration néante
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		47 RUE ANATOLE FRANCE Chez Anthony MEFALESI	
adresse du siège social		95370 MONTIGNY LES CORMEILLES FRANCE	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées			
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Nom et adresse du prestataire	
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :	Tél : 0622102425
MONSIEUR KOSSIANDEY TONY 28 RUE GINETTE NEVEU 75018 PARIS FRANCE			
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :	Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément du CGA/OMGA :	
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné	
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTAISE

15 MAI 2022

Ce justificatif conforme à l'original


2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

Imprimé 2065 du 30/09/2021

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION			
1 Résultat fiscal			
Bénéfice imposable à 31 %			
Bénéfice imposable à 28 %			
Bénéfice imposable à 15 %			
Déficit			6 837
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values			
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%			
Plus-values à long terme au taux de 19%			
Autres Plus-values imposables au taux de 19%			
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%			
Plus-values exonérées art. 238 quindecies			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI			
D IMPUTATIONS			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %			

Imprimé 2065BIS du 30/09/2021

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

Formulaire néant X

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.		
- Payées par la société elle-même	(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	Montants des sommes versées :				
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires 5	Rembours-ements 6	Indemnités forfaitaires 7	Rembours-ements 8		

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)

Adresses des autres établissements

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLТ imposées à 15%	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	

Imprimé 2033A du 30/09/2021

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
								Formulaire néant	
ACTIF				Exercice clos en N					
				Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		010		012				
	Autres		014		016				
Immobilisations corporelles			028		030				
Immobilisations financières (1)			040		042				
Total I (5)			044		048				
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		050		052				
	Marchandises		060		062				
Avances et acomptes versés sur commandes			064		066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés		068		070				
	Autres (3)		072	29	074				29
Valeurs mobilières de placement			080		082				
Disponibilités			084	1 665	086				1 665
Charges constatées d'avance			092		094				
Total II			096	1 694	098				1 694
Total général (I + II)			110	1 694	112				1 694
PASSIF								Exercice N NET	
Capitaux propres									
Capital social ou individuel							120		5 400
Écarts de réévaluation							124		
Réserve légale							126		
Réserves réglementées							130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131)	132		
Report à nouveau							134		1 846
Résultat de l'exercice							136		-6 837
Provisions réglementées							140		
Total I							142		409
Provisions pour risques et charges							Total II	154	
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées							156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164		
Fournisseurs et comptes rattachés							166		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169)	172		1 285
Produits constatés d'avance							174		
Total III							176		1 285
Total général (I + II + III)							180		1 694
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182			

				acquises ou créées au cours de l'exercice	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 30/09/2021

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant X

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490		492		494		496			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536		
Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
Matériel de transport		550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

2M TRANSPORTS Sas

Au capital de 5 400 euros

Siège : 47 Rue Anatole France 95370 Montigny les Corneilles

RCS n° 880 025 200 Pontoise

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 AVRIL 2022

L'an deux mille dix-vingt deux,

Et le vingt et un avril,

A onze heures,

LEs associés de la société par actions simplifiées 2M TRANSPORTS

Se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président le
1 Avril 2022.

M. MASSAKI Hervé Heritier, préside la séance en sa qualité de Président.

Sont présents ou représentés l'associé unique :

- Monsieur MASSAKI Hervé Heritier,
- Monsieur EKUTSU-MEFALESI Anthony-Lewis

Les associés présents sont propriétaires de :

- **M. MASSAKI Hervé Heritier**

- **M. EKUTSU-MEFALESI Anthony-Lewis**

Soit un total de..... **5 400** parts sociales.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

Monsieur le Président rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 AVRIL 2022

1) Lecture du rapport de gestion de la présidente de la société par actions simplifiées «**2M TRANSPORTS** », sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **30 Juin 2021**, ainsi que lecture du rapport sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce en vue de leur approbation,

2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,

3) Affectation du résultat de l'exercice clos au **30 Juin 2021**.

Le Président présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le **30 Juin 2021**.

- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au **30 Juin 2021**, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,

- Le texte des résolutions proposées aux associés,

- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le **1 Avril 2022**.

Le Président rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, le rapport spécial de la gérance, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société « 2M TRANSPORTS ».

Le Président fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 30 Juin 2021, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 6837 euros de la manière suivante :

- Au compte « Autres réserves » la somme de euros,
- Aux associés à titre de distribution de dividendes..... euros, réparti au prorata de leur participation au capital social,
- Au compte report à nouveau débiteur la somme de..... **6837 euros,**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

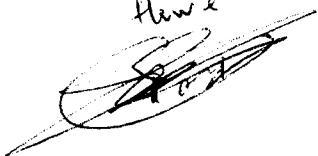
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Pour la société « 2M TRANSPORTS », Monsieur MASSAKI Hervé Héritier

(Signature du représentant)

MASSAKI Hervé

Hervé



2M TRANSPORTS SAS

Au capital de 5 400 euros

Siège : 47 Rue Anatole France 95370 Montigny les Cormeilles

RCS n° 880 025 200 Pontoise

RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2021

Chers Associés,

Réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, afin de rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au **30 Juin 2021**.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur l'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

La convocation pour la présente assemblée vous a été adressée par **lettre simple** le 1 Avril **2022**.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, Il a été envoyé : la convocation ainsi que le texte des résolutions, ordre du jour, comptes annuels, de plus ces documents ont été tenu à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

Les comptes que vous devez approuver aujourd'hui, ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

I- Activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et résultat à affecter :

L'activité de notre société au cours du dernier exercice écoulé se décompose comme suit :

L'activité se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de **18410 euros**, comprenant 0 euros de ventes de marchandises et de 18410 euros des prestations.

Le total des produits d'exploitation s'élève à **18410** euro.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé s'élèvent à **31847** euros, prenant en compte les autres charges externes pour **31847** euros, les variations de stocks de marchandises pour 0 euros, les impôts et taxes pour **0** euros, et les achats de pour 0 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à **0** euros et le total des charges d'exploitation s'élève à **-13437** euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à **-13437 euros**.

En effet le résultat d'exploitation est **déficitaire de 13437 euros** pour l'exercice clos au **30 Juin 2021**.

Le résultat financier de la société se décompose comme suit :

Le total des produits financiers s'élève à 0 euros.

Les charges financières de la société se sont élevées à 0 euros.

Compte tenu des charges et des produits financiers, le résultat courant avant impôts de la société est **déficitaire de 13437 euros.**

Le résultat exceptionnel de la société s'élève à 6600 euros, en tenant compte produit exceptionnels pour 000 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0euros, correspondant notamment à des **charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 0 euros.**

Les comptes de l'exercice en prenant en compte ce résultat exceptionnel se soldent par **une perte comptable de 6837 euros.**

II- Bilan de la société :

L'actif immobilisé de la société ressort à 0 euros, composé notamment des immobilisations corporelles pour 0 euros et des immobilisations financières pour 0 euros.

L'actif circulant de la société ressort à 1694 euros, composé notamment de disponibilités pour 1665 euros et de créances pour 29 euros.

Structure des capitaux propres :

Le résultat net comptable de l'exercice ressort à euros, et compte tenu de ce résultat les capitauxpropres se décomposent comme suit :

Capital social :	5 400 euros,
Réserve légale : ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤	euros,
Réserve statutaire : ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤	euros,
Autres provisions : ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤	euros,
Report à nouveau : ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤	1846 euros,
Résultat de l'exercice : ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤	-6837 euros,
Total capitaux propres : ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤ ⑤	409 euros.

Les capitaux propres ont donc baissé.

A la clôture de l'exercice le total du bilan de la société s'élevait à 1694 euros.

III- Evénements importants intervenus entre la clôture de l'exercice et la rédaction du rapport de gestion :

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport de gestion.

IV- Distributions de dividendes déjà intervenues au titre des 3 exercices précédents :

Il vous est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans notre société au cours des trois derniers exercices.

V- Evolution de l'activité de la société :

VI- Proposition d'affectation du résultat :

Il vous est proposé d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à **6837** euros de la manière suivante :

- Distribution de dividendes aux associés : _____ euros,
- Au poste « Autres réserves » : _____ euros,
- En report à nouveau débiteur :6837 euros.

VII- Texte des résolutions :

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

La présidence espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Le Président

MASZAK Hecchien
Herve

